

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 MARS 2025

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Madame Delphine CHARIER - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Madame Chantal MURAT – Monsieur Joseph BROCHET - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Anne de CHALENDAR - Monsieur El Abbès SEBBAR - Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN - Madame Catherine MARCY - Monsieur Vivien JULHES - Madame Aya KOFFI.

Etaient absents/excusés: Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à Madame CARLIER-MISRAHI) - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ (pouvoir à Madame BAUDON) - Madame Frédérique MORANGE.

Secrétaire de séance : Madame Delphine CHARIER

Dates de convocation..... 21 mars 2025

N°1 : Débat d'orientation budgétaire pour le budget 2025

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2312-1 prévoyant un débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3500 habitants et plus ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et compte M57 applicable aux collectivités territoriales, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu le règlement budgétaire et financier du CCAS adopté le 22 décembre 2023 ;

Vu le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire soumis aux administrateurs du CCAS ;

Considérant que le débat doit se tenir dans les deux mois précédent l'examen du budget ;

Monsieur le Président expose le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

Ainsi, acte est donné de la tenue du débat d'orientation budgétaire prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2025.

Au cours de ce débat, le conseil d'administration a notamment examiné l'environnement financier entourant la préparation budgétaire (évolutions envisagées des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement), les orientations budgétaires, les informations relatives à la structure des effectifs, ainsi que les actions portées par le CCAS devant bénéficier d'une priorité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A débattu sur les orientations budgétaires pour le budget 2025.

Pour Extrait certifié conforme.

Le Président du CCAS,

Jean-François FOUNTAINE